

# Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 22 janvier 2018 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
M. Roger Decoeur	Conseiller	siège no 5
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Absente: Mme Nadia St-Pierre Conseillère siège no 1

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice générale.

Aucun citoyen dans la salle

## 1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget 2018
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020
5. Période de questions
6. Fermeture de l'assemblée

2018-01-028

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. Roger Decoeur et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

## 3. Lecture et adoption du budget 2018

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du code municipal ont été respectées;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Rapide-Danseur prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018:

#### REVENUS

##### Taxes générales :

Taxes foncières 223 161\$

##### Tarification pour services :

Matières résiduelles (ordures et recyclages)	50 987 \$
Sécurité publique : (police)	24 500 \$
Sécurité publique : (pompier)	29 308 \$

#### Paiement tenant lieu de taxes



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Compensation terres publiques	9 004\$
Compensation immeuble éducation	18 000\$
Bonification immeuble éducation	2 000\$
Recettes de sources locales	1 550\$
Imposition de droits	4 500\$
Intérêts sur taxes	3 700\$
<b><u>Transferts</u></b>	
Transfert amélioration réseau routier	81 723\$
<b><u>Autres revenus</u></b>	
Autres revenus	7 664\$
Transfert de droits	25 903\$
<b>Total</b>	<b><u>482 000\$</u></b>

### **DÉPENSES**

Administration générale	161 815\$
Sécurité publique (police)	24 500\$
Sécurité publique (pompier)	29 308\$
Transport routier	89 776\$
Hygiène du milieu	50 987\$
Urbanisme et développement	23 811\$
Loisir et culture	56 164\$
Cimetière	1 058\$
Immobilisations à même les revenus	69 300\$

Affectation Surplus (24 719 \$)

**Total 482 000\$**

ATTENDU QUE les revenus non fonciers s'élèvent à 154 044\$ dollars;

ATTENDU QUE la valeur d'évaluation imposable est de 25 221 200\$ dollars;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale de 0.8848 du 100 \$ d'évaluation imposable;

EN CONSÉQUENCE

2018-01-029

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Annie Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le budget 2018 soit accepté tel que présenté par le maire;

QU' une taxe foncière générale de 0.8848 du 100 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les biens fonds imposables de la Municipalité de Rapide-Danseur;

ADOPTÉ.

#### **4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020**

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur doit adopter son plan triennal d'immobilisation 2018-2019-2020;

EN CONSÉQUENCE

2018-01-030

IL EST PROPOSÉ par M. Roger Decoeur appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le programme triennal d'immobilisation soit réparti comme suit :

**ANNÉE 2018** Voirie 20 000.00\$, halte routière et sentiers 50 000.00\$, toiture et fourmaise 20 000.00\$. Pour un total prévu de 90 000.00\$.

**ANNÉE 2019** Traitement de surface 250 000.00\$

# Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution  
ou annotation

ANNÉE 2020      Traitement de surface 250 000.00\$

Ces travaux sont conditionnels à l'obtention de subvention et de financement pouvant s'appliquer à certains travaux;

ADOPTÉ.

## 8. Période de questions

## 9. Fermeture de l'assemblée

2018-01-031

Mme Line Giasson propose la fermeture l'assemblée. Il est 20 heures 20.

Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon  
Alain Gagnon, maire

Lucie Gravel  
Lucie Gravel, directrice générale sec-très.